

NÉGOCIATION SALARIALE 2019 : LA CGT NE SIGNERA PAS LES ACCORDS PROPOSÉS

Suite au désaccord de l'ensemble des Organisations syndicales à l'occasion des négociations, les décisions unilatérales de la Direction sont soumises à la signature d'accords techniques majoritaires...

Conformément à nos pratiques démocratiques, nous avons demandé l'avis des syndicats CGT BNP PARIBAS implantés sur le territoire afin de déterminer si la CGT signe ces accords techniques.

Cette période de consultation s'est achevée hier soir, les syndicats Cgt unanimes sont opposés à ces signatures.

L'année passée, la Cgt avait signé l'accord de NAO et les accords techniques pour les raisons que vous pouvez [retrouver ici](#), sur la base des propositions que vous pouvez [consulter ici](#).



Force est de constater que **cette année, la Direction s'est refusée à toute négociation**. De plus elle n'a **pas tenu sa promesse de travailler sur l'amélioration de la fréquence des révisions individuelles** de situations !

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le résultat de ces « négociations » calamiteuses, est une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des salariés de la BNP PARIBAS, que nous ne pouvons valider d'aucune façon.

En l'absence d'accord technique majoritaire :

- **Pour que chacun perçoive la prime d'un montant identique de 500€**, elle devra être versée sous une autre forme que le supplément d'intéressement. (En effet, malgré nos demandes répétées de versement uniforme, l'accord d'Entreprise sur l'intéressement prévoit des montants différenciés en fonction de notre salaire individuel.)
- **Concernant la mesure d'abondement**, si la Direction ne trouve pas le moyen de mettre en place sa décision, le moins qu'elle puisse faire est de **maintenir le budget de 5M€ qui lui était consacré**, et de le verser sous une autre forme.

